



DEMANDE DE LOGEMENT : ANNÉE UNIVERSITAIRE 2012-2013

A retourner dès que possible et impérativement avant le 8 juin 2012 directement à :

Université de Franche-Comté
Direction des Relations internationales (à l'attention de Malek BOUSSOUALIM)
2 place Saint-Jacques – 25000 BESANCON CEDEX
Fax : 03.81.66.50.36 – Mél : malek.boussoualim@univ-fcomte.fr

PROGRAMME EUROPEEN ERASMUS ERASMUS MUNDUS

AUTRE CONVENTION

Précisez :

LIEU D'AFFECTATION : BESANCON BELFORT /
MONTBELIARD

1. Renseignements d'ordre général

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Nationalité : Sexe : F M

Adresse dans le pays d'origine :

Tél. : Mél :

2. Situation universitaire

Domaine principal d'études :

Niveau d'études : licence master autre

Durée prévue du séjour en France :

Date d'arrivée :

3. Logement

Les étudiants Erasmus sont logés en chambre individuelle rénovée (au tarif de 157 euros par mois) ou rénovée plus (235 euros par mois) sur le campus universitaire, à la Résidence Colette (un descriptif des chambres est disponible sur le site internet du CROUS : www.crous-besancon.fr).

Merci de cocher le type de chambre choisi :

Chambre rénovée plus

Chambre rénovée

IMPORTANT : LE NON-RESPECT DE LA DATE D'ARRIVEE ENTRAINE L'ANNULATION DE RESERVATION DE LA CHAMBRE

4. Attention

→ **Lors de votre arrivée, la remise des clés est subordonnée :**

- au versement d'une provision égale à **un mois de loyer**
- au **paiement du premier mois de loyer**. Ensuite les paiements doivent être effectués **régulièrement entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois**.
- à la fourniture d'un **acte de caution solidaire** rempli par une personne physique solvable, résidant sur le territoire français ou celui de l'Union Européenne (formulaire qui vous sera transmis par le CROUS lors de votre arrivée).

Chambres individuelles : préavis de départ = 1 mois

5. Aides au logement

Les chambres individuelles bénéficient de l'A.L.S.

A.L.S. (Allocation Logement à Caractère Social), d'un montant moyen de 80 € par mois est ouverte aux étudiants sous certaines conditions relatives aux ressources et au logement. Les étudiants peuvent bénéficier de l'A.L.S. quand ils sont logés en chambre individuelle en résidence universitaire.

☛: Un mois de carence est applicable au versement de l'ALS.

A NOTER

La Caisse d'Allocations Familiales est seule compétente pour examiner les dossiers et déterminer le montant de l'aide qui dépend de vos ressources et du montant du loyer. Une borne de connexion est mise à la disposition des étudiants dans les locaux du CROUS pour en faciliter la demande.

Le dossier de demande de l'ALS est à constituer à votre arrivée.

Rappel concernant l'envoi de l'imprimé de demande de logement

A retourner impérativement à :

Université de Franche-Comté
Direction des Relations internationales
(à l'attention de Malek BOUSSOUALIM)
2 place Saint-Jacques
25030 BESANCON CEDEX

Fax : 03 81 66 50 36 – Mél : malek.boussoualim@univ-fcomte.fr
qui se chargera de transmettre votre candidature au CROUS.

Aucun dossier ne doit être envoyé directement au CROUS.

Date

Signature de l'étudiant(e)